

**Sujet :** [INTERNET] Projet de M. Palmer à Couvron - retour enquête publique.  
**De :** "> Alice (par Internet)"  
**Date :** 11/10/2018 22:41  
**Pour :** ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr

Bonjour,

Je m'interroge sur l'intérêt public et majeur du projet d'autodrome de M. Palmer.  
Ce que je lis dans les documents de l'enquête publique me donne l'impression d'une confusion entre le Contrat de Redynamisation du site de la Défense (CRSD), plus large que l'ancien site militaire, et l'autodrome lui-même, qui semble avoir peu de retombées pour le territoire.

- Je lis, page 63 de la réponse de M. Palmer aux avis des institutions, que "Avec lui (Jonathan Palmer), l'État et les collectivités concernées ont conclu un Contrat de Redynamisation d'un Site de la Défense (CRSD) de 50 millions d'euros. 33 sont alloués à la reconversion de la base militaire, pour y créer un autodrome et une zone d'activité. Le Ministère de la Défense a engagé 10 millions d'euros de subventions issues du Fonds de restructuration de la Défense (FRED) et vendu le terrain à l'euro symbolique. 18 millions d'euros supplémentaires proviennent des collectivités locales et MSV FRANCE SAS doit investir 22 millions d'euros".

**Pouvez-vous m'indiquer qui a financé quoi, sur le site de l'autodrome et ses abords directs (infrastructures, talus anti-bruit, etc) , de manière détaillée (Etat, Pays de la Serre, Pays de Laon, Département...)** ? Cela n'est pas clair du tout dans le dossier.

Je m'inquiète de voir autant d'argent public pour financer des loisirs mécaniques (à l'opposé des priorités nationales en termes d'environnement), polluants (air, eau, bruit), nécessitant des compensations coûteuses (talus aux frais des collectivités ?), et si peu créateur d'emplois.

**Pouvez-vous m'indiquer combien de milliers d'euros d'argent public cela fait-il par emploi équivalent temps-plein créé ?**

- **Au sujet de l'emploi, une étude a-t-elle été effectuée ?** il est écrit à plusieurs endroits du dossier : "L'impact du projet sur l'activité économique régionale et sur l'emploi sera *bien évidemment* très positif dans la mesure où il est prévu que l'implantation de cet autodrome et de la zone d'activités s'accompagne de la création d'emplois. A ces emplois directs liés à l'exploitation des installations, il faut ajouter ceux qui correspondent à l'activité des sous-traitants et des différents prestataires. Pour rappel, la phase chantier nécessitera de la part des différents corps de métier (génie civil, équipementiers, etc.), un volume de travail estimé à plusieurs dizaines de milliers d'heures."

**Pouvez-vous apporter plus de précisions sur les emplois pérennes ?**

**Quelles retombées sur le secteur de l'hôtellerie-restauration ? Le service à la personne ?**

**Ce dossier est dépourvu d'une réelle étude sectorielle et territoriale, à l'échelle du bassin d'emploi mais aussi du Département.**

Page 131 de l'étude du CERE (document 163\_PDFsam\_DDT02-201808-01-D-T-ANNEXES-2), il est écrit : "De façon non exhaustive, les activités qui seront ainsi développées sur le site de Couvron-et-Aumencourt devraient générer à minima 25 emplois directs sur le site dès l'ouverture (2018-2019), 50 emplois après 3 ans d'ouverture et 150 emplois après 5 ans d'ouverture." Sans plus d'explications.

Les affirmations sur l'emploi ne sont pas justifiées dans les documents. Sans compter qu'il y a déjà plusieurs circuits automobiles dans l'Aisne.

A ce stade, c'est incantatoire.

- page 14 de la réponse aux avis : il est mentionné une "zone d'activité de 81,6 ha" pour "accueillir des entreprises et des industries dans divers secteurs : logistique, transport, data center, call center, commerces... (liste non exhaustive)" : Il y a déjà beaucoup de zones d'activités qui sont difficiles à remplir dans l'Aisne, et qui ont grignoté des terres agricoles fertiles. **Comment M. Palmer va-t-il remplir celle-ci ?** Je m'étonne du peu d'études économiques menées sur ce dossier. On se débarrasse d'un site dont on ne savait que faire.

Si au moins il fonctionnait avec son territoire !

**Quels sont les approvisionnements locaux prévus (matériaux, fournitures, alimentation...), en période de routine et en période de pointe ?**

**Qui seront les partenaires locaux de M. Palmer ?**

Je poursuis la lecture du dossier.

Cordialement,  
Alice Auvray, habitante du Pays de la Serre